

Réunion du Conseil Municipal du 11 mars 2022

L'an Deux Mil vingt-deux, le 11 mars le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Pierre POISSANT, le Maire.

Etaient présents :

MM POISSANT, BRAQUEHAIS, CRISTIN, HERRIER, CAVELIER. LEMARCHAND.
MARTIN, LEJEUNE

Mmes BOULLEN, LEFEBVRE

Absents excusés : M. DUVAL qui a donné procuration à Mme LEFEBVRE
Mme ALEXANDRE qui a donné procuration à M. HERRIER
Mme SINSEAU

Absente : Mme ROGNANT

Secrétaire de séance : Mme BOULLEN

Date de convocation : 4 mars 2022

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu
- City stade : point
- Compte administratif 2021
- Clos Gibeaux
- Questions diverses

Approbation du dernier compte-rendu

Le dernier compte rendu ayant été diffusé tardivement, sa validation par les élus est reportée à la prochaine réunion du conseil municipal.

City stade : point

M. HERRIER fait un point d'avancement du projet de city stade.

Depuis notre dernier conseil municipal du 17 février 2022, le dossier de demande de financement DETR (20 % du montant total HT) a été déposé le 21 février. Des pièces complémentaires ont été fournies à la personne qui instruit le dossier le 2 mars. Notre dossier a également été transmis aux sénateurs Mme Agnès CANAYER et M. Pascal MARTIN qui participeront aux commissions d'évaluation des dossiers DETR et DSIL dès le 25 mars 2022.

Concernant la demande de subvention ANS (60 % du montant total HT), nous avons été confrontés à deux nouvelles difficultés :

- Les hautes instances de l'ANS ont décidé d'imposer une durée d'utilisation contractualisée de l'équipement sportif de plus de 50 % du temps total de mise à disposition de l'équipement. C'est une disposition qui n'était pas précisée initialement dans l'appel à subvention. En concertation avec notre contact régional de l'ANS, nous avons cependant identifié le moyen de respecter cette exigence dans le dossier soumis.
- Le club de football RCN n'a finalement pas souhaité donner une suite favorable à notre requête de conventionnement pour l'utilisation du city stade. Nous avons alors immédiatement fait appel à un autre club sportif de la région, le BASKET CLUB de BEUZEVILLE-LA-GRENIER qui nous a spontanément donné un accord oral et validé un contrat de mise à disposition du city stade le 4 mars dernier.

Le dossier de demande de subvention ANS a finalement pu être finalisé et envoyé le 4 mars 2022. Si tout se passe bien, il devrait donc pouvoir être examiné lors des premières commissions d'évaluation prévues mi-mars 2022.

Compte administratif 2021

Chaque conseiller a reçu en séance une copie des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement pour l'exercice 2021. Ces éléments sont toutefois présentés à titre provisoire la Mairie étant encore en attente de validation de la Trésorerie Générale.

Le compte administratif 2021 est commenté.

Investissement	Dépense	10431,93 €
	Recette	13631,29 €
	Excédent	3199,36 €

Côté investissement, comme l'indique le tableau ci-dessus, le bilan fait apparaître à ce stade un excédent de 3199,36 €. Les dépenses correspondent au dernier volet de remboursement d'un emprunt antérieur et à l'achat d'une remorque de tracteur pour les activités d'entretien. Les recettes correspondent à une récupération de TVA et aux taxes d'aménagement issues du lotissement du Clos Gibeaux.

Fonctionnement	Dépense	241279,15 €
	Recette	231290,37 €
	Déficit	9988,78 €

Côté fonctionnement, comme l'indique le tableau ci-dessus, le bilan fait apparaître à ce stade un déficit de 9988,78 €. Ce déficit provient d'une légère baisse de notre dotation ainsi que de dépenses excédentaires par rapport aux prévisions du budget primitif 2021.

A la demande du conseil, les chiffres de 2019 sont également joints pour le vote, dans la mesure où ils sont considérés comme plus représentatifs, car hors période de pandémie COVID19.

Le compte administratif 2021 consolidé sera donc à nouveau présenté et soumis au vote du conseil lors de la prochaine réunion.

Une réunion de la commission « budget » sera programmée à court terme de façon à établir le bilan final 2021 et à préparer le budget primitif 2022.

Clos Gibeaux

M. le Maire informe les élus de la découverte fortuite d'un puits de marnière au sein du nouveau lotissement du Clos Gibeaux dans le lot 9. Le puits a un diamètre d'environ 1,2 m et sa profondeur est de 27 m.

Le 8 mars dernier, une première investigation de cette marnière a été effectuée par la société FOR&TEC. Des intervenants sont descendus dans le puits afin d'évaluer l'état de la cavité, sa configuration, son étendue et ses dimensions. Le rapport d'investigation correspondant sera disponible dans le courant de la semaine prochaine.

Dans l'attente de ces éléments factuels, une première réunion d'information a été organisée par la Mairie ce jour à l'attention de tous les habitants potentiellement concernés par cette marnière, c'est-à-dire situés dans un rayon de 60 m autour du puits découvert. Participaient également à cette réunion les représentants de la société FOR&TEC ainsi que le lotisseur IDEAME et un représentant de la Direction des Routes (car la marnière empiète sous la RD80).

Questions diverses

- Commission « impôts directs »

M. le Maire informe de la nécessité de réunir la commission « impôts directs » pour l'estimation des valeurs locatives des constructions. Cette réunion pourrait être programmée en même temps que la réunion de la commission « budget ».

- Point DECI (Défense Incendie)

Le 21 février dernier, MM. POISSANT, BRAQUEHAIS et HERRIER ont reçu M. David LOPES DA MOTA, conseiller de prévention du Service de management de la sécurité interne de Caux Seine agglo. Nous lui avons présenté le premier bilan que nous avons dressé en 2021 sur les besoins en matière de protection incendie

M. LOPES DA MOTA a confirmé le bien fondé de notre démarche et nous a indiqué les prochaines étapes à réaliser dans ce domaine. Nous allons tout d'abord devoir établir rapidement un arrêté communal présentant un état de la situation DECI de la commune ainsi qu'un schéma directeur présentant les objectifs à atteindre et les différentes étapes envisagées.

M. LOPES DA MOTA nous a aidé à identifier dès à présent les premiers poteaux incendie et citerne de stockage qui pourraient être rapidement mis en place (cela constituerait la première phase du projet). Il nous a également communiqué :

- Le modèle d'arrêté communal DECI ;
- Le règlement du fonds de concours de l'agglo pour les équipements DECI ;
- Une liste d'entreprises en mesure de fournir et mettre en place des citernes et/ou bâches de réserve incendie.

- Réseau eau potable

Une réunion a été organisée à la Mairie le 7 mars dernier à la demande de Caux Seine aggro concernant le changement de délégataire pour la fourniture d'eau potable. Ce changement concerne 6 habitations du PARC D'ANXTOT situées au voisinage de la mare aux Nouettes (rue d'ENFER, rue SAINT LEGER et route d'ANXTOT).

Jusqu'à présent, ces habitations sont desservies en eau potable par le réseau provenant de SAINT GILLES DE LA NEUVILLE et relèvent donc de la communauté de commune Caux Estuaire dont le délégataire est VEOLIA. En accord avec cette communauté de commune, l'extrémité du réseau sera désormais gérée par Caux Seine aggro avec le délégataire STGS. Les habitants concernés seront informés par Caux Seine aggro de cette modification.

- Repas des anciens

Compte tenu de l'évolution des conditions sanitaires, le traditionnel repas des anciens aura lieu à nouveau le 1^{er} mai 2022.

Prochaine réunion de Conseil Municipal le vendredi 15 avril 2022

Aucune délibération

POISSANT Pierre	BRAQUEHAIS Mickaël	CAVELIER Sylvain	CRISTIN Guillaume
DUVAL Yves Excusé, donne procuration à Mme LEFEBVRE	HERRIER Dominique	LEJEUNE Norman	MARTIN Etienne
LEMARCHAND Sylvain	ALEXANDRE Mathilde Excusée, donne procuration à M. HERRIER	BOULLEN Claire	SINSEAU Clémence Absente excusée
LEFEBVRE Carine	ROGNANT Cécilia Absente		